



25 juin 2018

(18-3964)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1. Membre notifiant: <u>BOTSWANA</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2. Organisme responsable: <i>Ministry of Investment Trade and Industry</i> (Ministère de l'investissement, du commerce et de l'industrie) Private Bag 004 Gaborone Téléphone: (+267) 3601200 Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné: <i>Botswana Bureau of Standards</i> (Office de normalisation du Botswana) Private Bag BO 48 Gaborone Botswana Téléphone: (+267) 3903200 Fax: (+267) 3903120 Courrier électronique: infoc@hq.bobstandards.bw
3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Appareillages à basse tension (ICS 29.130.20).
5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: 1. BOS 659-1:2017. <i>Low-voltage switchgear - Part 1: Circuit-breakers - Specification</i> (Appareillage de commutation à basse tension - Partie 1: Disjoncteurs - Spécifications), 3 pages, en anglais
6. Teneur: La partie de la norme BOS 659 notifiée couvre les disjoncteurs dont les contacts principaux sont destinés à être reliés à des circuits dont la tension assignée ne dépasse pas 1 000 V en courant alternatif ou 1 500 V en courant continu. Elle ne couvre pas les éléments suivants: a) les disjoncteurs pour équipement (DPE), couverts par la norme CEI 60934; b) les disjoncteurs à protection incorporée par courant différentiel résiduel, couverts par l'annexe B de la norme CEI 60947-2:2009; et c) les appareils modulaires à courant différentiel résiduel (non intégrés à un appareil de coupure de courant), couverts par l'annexe M de la norme CEI 60947-2:2009.

7.	Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Information des consommateurs, étiquetage; prévention de pratiques de nature à induire en erreur et protection des consommateurs; protection de la santé ou de la sécurité des personnes; protection de l'environnement; exigences en matière de qualité
8.	Documents pertinents: CEI 60947-2:2009. Appareillage à basse tension – Partie 2: Disjoncteurs
9.	Date projetée pour l'adoption: 22 décembre 2018 Date projetée pour l'entrée en vigueur: 22 juin 2019
10.	Date limite pour la présentation des observations: 24 août 2018
11.	Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme: Botswana Bureau of Standards Private Bag BO 48 Gaborone Botswana Téléphone: (+267) 3903200 Fax: (+267) 3903120 Courrier électronique: infoc@hq.bobstandards.bw